



Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle

de l'École des Ramilles 2025 - CSSMI

4 septembre 2025

1. Ouverture de l'assemblée à 18h30

2. Désignation du président de l'assemblée

Simon Bergeron se propose

Appuyé par Kathy Levesque

Adopté à l'unanimité

3. Désignation d'un.e secrétaire d'assemblée

Éloïse Bouffard se propose

Appuyé par Francis Cossette

Adopté à l'unanimité

4. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Marie-Soleil Pelletier

Appuyé par Sébastien Racette

Adopté à l'unanimité

5. But de l'assemblée générale et rôle / fonction du CÉ et des autres instances

Abordé de façon conjointe avec le point 6.

6. Rapport annuel du C.É./résumé

- Rôle et responsabilités du CÉ et mode de sélection/élection.
 - Présentation du comité de parent : fréquence des rencontres et représentation auprès du CSSMI.
 - Présentation de l'OPP par Anthony Turcotte : porte-parole 2024-2025
 - Présentation du modèle du COGE 2024-2025 et des mandats et postes qui sont reconduits et en élections.

7. Élections

Membres du C.É, substituts et représentants au comité de parents et substitut.

Sébastien Racette (2/2ans) – alt.

Martin Lauzon (1/2 ans) - alt.

Chloé Champagne-Gagnon (2/2ans) - rég Geneviève Paquette (½ ans) -rég
Simon Bergeron (2/2ans) - alt. Marie-Soleil Pelletier (½ ans) -rég

3 postes sont donc en élections. Les membres du CÉ sortant sont 2 parents de l'alternatif et 1 parent du régulier.

- Question posée sur le mode de gouvernance. L'Assemblée souhaite comme répartition des postes au CÉ. La direction répond que l'assemblée doit adopter une motion si elle souhaite répartir les sièges pour une élection.
- Le CÉ propose que l'assemblée élise 2 postes au CÉ de membres de l'alternatif et 1 poste au CÉ de membre du régulier/tremplin pour garder la proportion de 50/50 au CÉ.

Appuyé par Marie-Soleil Pelletier Adopté à l'unanimité

Simon Bergeron souhaite se représenter sur son siège. Il propose de laisser la présidence le temps des élections afin de favoriser sa participation et le processus démocratique.

- Roxanne Heushen se propose à faire la présidence de l'assemblée par intérim

Appuyé par Roxane Demers Adoption à l'unanimité

Élection du 1er poste de l'alternatif :

Candidat.e.s :

- Simon Bergeron **Élu**
- Mélissa Langlois
- Marie-Philippe Larose

Élection du 2e poste de l'alternatif:

Candidat.e.s :

- Mélissa Langlois
- Marie-Philippe Larose **Élue**

Élection du 3e poste du régulier :

Candidat.e.s :

- Christine Legris
- Chloé Champagne-Gagné **Élue**

Élection des membres substituts

6 maximum, 6 candidats qui se proposent et sont élus par acclamation.

Candidats :

- Christine Legris
- Carolanne Breton
- Mélissa Langlois
- Sébastien Racette
- Stéphanie Campbell
- Mélissa Dagenais

*Aucun candidat au CÉ ne se propose pour être représentant au comité de parent

8. Formation d'un organisme de participation des parents

Proposition de la formation d'un OPP par Anthony Turcotte.

Appuyé par Marie-Soleil Pelletier Adopté à l'unanimité

Candidats :

- Anthony Turcotte
- Marie-Soleil Pelletier
- Christine Legris
- Chloé Champagne-Gagnon
- Josée Zélie

9. Formation du COGE (point d'information)

Prochaine assemblée commencera sous peu

10. Divers

- La bibliothécaire Josée prendra sa retraite sous peu. Elle cherche de l'aide pour former la relève et avoir une présence dans la bibliothèque lors des périodes de classe. Un courriel sera acheminé à tous les parents qui peuvent lui offrir de l'aide.
- Question : répondues sur l'impact des coupures budgétaires sur l'école Des Ramilles. Aucune coupure additionnelle, mais impact réel. Aucun poste coupé, mais il n'y aura pas de nouveau contrat d'offert.
- 30% orthophoniste qui répondra au suivi déjà en cours et faire du dépistage chez les plus jeunes. Une baisse de 10% par rapport à 2024-2025.
- Statut quo chez les TES, ce qui impliquera plus de présence plancher pour la directrice et la directrice adjointe.
- 2 contrats en orthopédagogie. 2 nouvelles enseignantes dont une qui connaît déjà certains enfants. 1 poste à temps complet et l'autre 2 jours par semaine. Une baisse de 3 jours de services.
- Les aides à la classe ont été reconduites par le ministère. Sensiblement la même organisation de 24-25. Il y a une priorisation pour les groupes de plus jeunes quant au temps de présence en classe. Les critères sont établis par le comité EHDAA et le ministère.

L'aide pour les plus vieux a été coupée puisque ce service était payé par le budget de l'école qui n'existe plus.

11. Clôture de l'assemblée générale à 19h28.